

**Nombre de membres :**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Votants : 27
- Procuration(s) : 10
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

**Del\_2023\_32**

**Date de convocation :**

**Le 24 mars 2023**

**Date d'affichage :**

**Le 24 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

**CONVOQUÉS :** Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

**Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :**

Monsieur Christophe COLINET donne pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Madame Aurélie LACOMBE donne pouvoir à Monsieur Laurent JANSONNIE, Monsieur Nicolas RAMON donne pouvoir à Madame Sandrine LACOSTE, Madame Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à Madame Karine VIROT, Monsieur Charles ARIS-BROSOU donne pouvoir à Monsieur Cédric FLOUS, Monsieur Anthony BROUARD donne pouvoir à Madame Cécile PEREZ, Madame Sylvie LHOMET donne pouvoir à Monsieur Etienne LHOMET, Monsieur Patrice DANIAUD donne pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Bernard LACAZE donne pouvoir à Madame Martine LACLAU, Monsieur Philippe CASENAVE donne pouvoir à Monsieur Frank MONTEIL

**Excusé(e)(s) :** -

**Absent(e)(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BONNAT

**Délibération 2023-32**

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du temps de travail d'un emploi**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Considérant qu'il s'agit d'une modification de la durée hebdomadaire d'un emploi qui n'est pas supérieure à 10% du temps de travail initial ou faisant perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL ;*

*Considérant que le recours au Comité Social Territorial n'est ici pas demandé ;*

*Considérant la nécessité de service ;*

*Vu l'avis favorable de la commission Administration générale à l'unanimité réunie le 21 mars 2023 ;*

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique en charge de l'entretien des locaux et du temps de restauration scolaire (adjoint technique). Actuellement sur un emploi permanent à temps non complet (32,76 heures hebdomadaires) et cela afin de ne pas avoir des heures supplémentaires rajoutées chaque mois alors que l'agent effectue ses heures depuis plus de deux ans, il convient de changer la quotité d'heures en passant le temps de travail de l'agent à 35 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Devra décider de porter, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, de 32,76 heures (temps de travail initial) à 35 heures (temps de travail modifié) le temps de travail hebdomadaire d'un emploi technique pour un agent technique en charge de l'entretien des locaux communaux mais aussi du temps de restauration scolaire.

Précisera que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes et/ou représentées :**

- de porter, à compter du 1er avril 2023, de 32,76 heures (temps de travail initial) à 35 heures (temps de travail modifié) le temps de travail hebdomadaire d'un emploi technique pour un agent technique en charge de l'entretien des locaux communaux mais aussi du temps de restauration scolaire ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents en rapport avec ce dossier ;
- De modifier le tableau des emplois ;
- De préciser que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2023.

Détail du vote :  ..... « Pour »  
 ..... « Contre »  
 ..... Abstentions  
 ..... Unanimité des présents

**Le Secrétaire de Séance**  
**Michel BONNAT**



**Le Maire de Carignan de Bordeaux,**  
**Thierry GENETAY**

